



# Formation

## La gestion de l'entrepreneur· salarié·e et la représentation collective

**La gestion de l'entrepreneur·e salarié·e, la représentation collective et le dialogue social.** 4 temps de 2 heures à distance dans un esprit de continuité de celle intitulée, « Du CAPE au statut d'entrepreneur salarié »

### Objectifs

Connaitre les enjeux juridiques et de gestion des entrepreneur·es salarié·es  
Échanger sur les pratiques et les spécificités en coopératives.

### Public

Cette formation est ouverte à toutes les CAE et particulièrement adaptée :

- Toute personne concernée par les stratégies en droit du travail et en droit social
- Responsables RH et GRH ...
- Personnes ayant une fonction de gestion sociale, d'accompagnement

### Contenus

#### Séance 1

Le Comité Social et Économique (CSE)

- Un petit rappel sur la fusion des IRP
- Les enjeux et la mise en place
- Le fonctionnement
- La mise en place d'un Conseil d'entreprise

#### Séance 2

La gestion des congés payés

- Le calcul de la provision
- La prise des congés

#### Séance 3

La gestion des absences

- La maladie
- La maternité/paternité
- Autres absences

#### Séance 4

Les autres formes de rémunération « collectives »

- Le chèque déjeuner
- Les chèques vacances, bons cadeaux...
- L'intéressement et la participation ...

### Méthode

Apport théorique et échanges de pratiques

### Intervenante

Agnès Laurent, consultante et formatrice en Ressources Humaines au sein de la coopérative Co-Actions

### Organisation

4 séances de 2h en visio-conférence soit 8 heures de formation s'échelonnant sur 6 semaines environ, le mardi ou jeudi.  
Session ouverte à la demande dès 5 inscriptions

### Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT (TVA au taux plein en sus)

Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.  
**Organisme référençable dans le Datadock**



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 6 inscrit·es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

L'absence aux 4 séances ne sera déduite qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée la formation sera facturée.

### Renseignements et inscription

Dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre  
secretariat@copea.fr.

Responsable pédagogique : Paolo Serra  
(formateur et gérant de la CAE Alteractifs)  
pserra@alteractifs.org

### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant·es, équipes support et entrepreneur·es des CAE.